

donc j'ai déjà parlé, exigeront peut-être une révision de ces chiffres.

D'aucuns s'intéressent aux aspects constitutionnels de la question. Celle-ci a déjà été posée à la Chambre tout à fait à bon droit. Point n'est besoin que je répète l'assurance donnée par le premier ministre dernièrement dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la réunion annuelle de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Il a dit, vous vous en souvenez, que seuls les projets approuvés par la province intéressée donneront droit aux prêts et, par voie de conséquence, à la remise partielle de la dette qu'elles contracteront. Il a également bien précisé que le projet d'aide fédérale ne retirerait pas une seule parcelle d'autonomie au gouvernement local.

Pour conclure, j'affirme qu'une fois que la mesure à l'étude aura force de loi, moi-même ainsi que le personnel des divers bureaux et services de la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous serons prêts à mettre en vigueur un programme d'utilité incontestable à nos municipalités renouvelées ainsi qu'aux diverses catégories et couches de la nation.

L'hon. M. Martineau: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il a évoqué les aspects constitutionnels du problème, et je me demande s'il y a eu échange d'opinions entre le gouvernement et les provinces?

L'hon. M. Garland: Monsieur le président, puis-je signaler qu'il s'agit ici au premier chef d'une mesure législative présentée par le ministre des Finances. Il me semble donc que la question devrait s'adresser à lui.

M. Webster: Monsieur le président, nombre d'honorables députés, parmi lesquels se rangent beaucoup de mes collègues du Nouveau parti démocratique, ont une longue expérience des gouvernements municipaux et connaissent à fond les problèmes qui peuvent se poser. Parallèlement à l'expansion accélérée des villes grandes et petites depuis la fin de la dernière guerre, les autorités municipales doivent fournir des services toujours plus étendus et de meilleure qualité. Songeons aux routes, aux systèmes d'égouts, aux installations d'eau et d'électricité; n'oublions pas le logement, l'hygiène, les loisirs, l'urbanisme. Les exigences publiques deviennent écrasantes.

Ce qui rend les choses plus difficiles encore, c'est la confusion et le vague qui entourent la notion de responsabilité. Les autorités locales sont proches des usagers et les grandes villes sont parfois à des milliers de milles; faut-il s'étonner alors qu'on se repasse la

[L'hon. M. Garland.]

balle avec allégresse? Les capitales des provinces et Ottawa même sont devenues les boucs émissaires des gouvernements municipaux.

Il faut remettre de l'ordre dans cette triple hiérarchie des gouvernements, et donner aux autorités municipales le pouvoir d'établir des assiettes fiscales plus larges. La propriété foncière n'est plus le vrai critère de la solvabilité. Monsieur le président, je voudrais citer un passage de l'éditorial paru le 8 juin dans le *Globe and Mail* de Toronto et intitulé *Whose hand in which pocket*.

A Detroit, les représentants des municipalités canadiennes ont constaté que nombre de gouvernements locaux aux États-Unis n'ont pas pour unique source de revenu l'impôt sur la propriété immobilière et sur les entreprises commerciales, mais aussi les impôts sur le revenu des particuliers et les taxes de vente. Les détenteurs de propriétés des centres urbains des États-Unis ne versent que 46 p. 100 du revenu fiscal global des villes, tandis qu'au Canada la proportion correspondante est de 80 p. 100. Les déclarations que nous avons entendues récemment au Canada ont toutes un thème commun. On affirme, en effet, que dans une société démocratique idéale, les gouvernements locaux, provinciaux ou fédéraux ont des obligations bien précises, ainsi que des sources définies de revenu, et qu'ils ont devant le public la responsabilité de recueillir les impôts et de décider de leurs dépenses. Si ces gouvernements font fausse route, les contribuables savent ainsi sur qui faire retomber le blâme.

Au Canada, cependant, cette répartition des pouvoirs s'est brouillée, et nous nous débattons dans une jungle de subventions, de subsides et d'impôts cachés. Le contribuable ne sait pas quelle somme d'argent il verse en taxes et, dans certains cas, il ignore à quel palier du gouvernement vont ses taxes. L'homme politique, qui est allégué, dans une large mesure, de la responsabilité directe de l'imposition des taxes, peut également dépenser cet argent avec insouciance et c'est ce qui se produit souvent.

Dans le même numéro, monsieur l'Orateur, se trouvait un article portant la manchette suivante: «Un professeur de la Colombie-Britannique est en faveur d'un New Deal pour le Québec». On y lit:

M. Donald V. Smiley, professeur associé de sciences politiques à l'université de la Colombie-Britannique, a dit hier...

C'est-à-dire, il a dit qu'il a prononcé ces paroles au cours d'une conférence qu'il faisait devant l'Association canadienne des sciences politiques:

...on devrait reviser le pacte confédératif de 1867 afin de l'adapter aux nécessités et aux besoins nouveaux qui se font sentir dans tous les secteurs du gouvernement en l'année 1963.

Depuis la fin de la première guerre mondiale environ jusqu'à nos jours, les Anglo-Canadiens se sont de plus en plus tournés vers Ottawa pour y trouver la direction et les fonds nécessaires en ce qui concerne ce qu'on est convenu d'appeler les grands objectifs nationaux...

Tout dernièrement, des grands courants tant intellectuels que politiques de la province de Québec ont soutenu qu'une plus grande autonomie dans le domaine fiscal et sur le plan économique était absolument indispensable à la survivance et